

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

12 DÉCEMBRE 2011

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Protection des lieux emblématiques cyclistes »	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Dopage en Fédération Wallonie-Bruxelles »	3
1.3	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconstitution annuelle des contrats sportifs au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles » . . . . .	4
1.4	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Montant alloué aux équipes nationales de hockey » . . . . .	5

Présidence de M. Benoît Langendries, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 1.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Protection des lieux emblématiques cyclistes »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, le sort des lieux cyclistes emblématiques m'inquiète. Ils sont menacés par des aménagements de voirie, destinés, certes pour des raisons louables, à assurer la sécurité des usagers, des piétons et des automobilistes.

J'ai interrogé les ministres Henry et Lutgen sur la possibilité de réaliser au niveau wallon un cadastre des lieux cyclistes emblématiques qui permettrait, en cas d'aménagement, de suivre des dispositions spécifiques de protection.

Séduit par ma proposition, M. Henry m'a assuré de son soutien. Néanmoins, il m'a suggéré de vous interpellier au préalable pour que soit mise en place une concertation dès le dépôt des avant-projets d'aménagement, et non plus simplement une consultation des instances sportives lors de la demande des permis d'urbanisme, comme cela se fait de temps à autre. Il m'a également conseillé de consulter les instances du cyclisme pour qu'elles déterminent les zones à protéger.

Qu'en pensez-vous ? Estimez-vous qu'une consultation de notamment la Ligue vélocipédique belge serait possible pour préciser les zones protégées ou pour fixer celles à protéger et que des manifestations vélocipédiques puissent encore s'y dérouler ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous connaissons tous et nous aimons les lieux emblématiques, tels que la Redoute, la côte de la Rocheaux-faucons, la côte de Sprimont, le mur de Huy et tant d'autres lieux cultes de l'épopée cycliste.

Nous devons maintenir ces tronçons, mais pour être à l'écoute des riverains ou des élus locaux, il faut aussi parfois assurer la sécurité des usagers habituels comme occasionnels.

Je vous répondrai dans le droit fil des déclarations de M. Henry. Nous avons créé un groupe de travail, composé de représentants de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, comme M. Maréchal, ainsi que de représentants de la Ligue vélocipédique belge, comme M. Van Damme, afin d'identifier, en collaboration avec mes services, les différents sites justifiant des aménagements particuliers en raison de leur notoriété internationale.

Dès que nous aurons le relevé de ces différents tronçons et défini les prescriptions de sécurité exigées pour la pratique du cyclisme, je ne manquerai pas de les transmettre au ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à celui des Travaux publics, sans oublier les autorités locales. Cela prendra du temps et j'espère que nous pourrions établir ce relevé dans le courant du premier semestre 2012, en dépit de la charge de travail des deux fédérations.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour votre réponse et le suivi que vous apportez au dossier, monsieur le ministre. J'espère recevoir des nouvelles positives dans les prochains mois.

### 1.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Dopage en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les récents propos de Yannick Noah sur le dopage ont suscité pas mal de réactions. Les déclarations de la famille Dauge, très liée au monde du tennis, m'ont particulièrement interpellé.

Ainsi le fils Dauge, qui est aussi médecin, déclare qu'il n'est pas totalement opposé à une légalisation du dopage et que l'autoriser permettrait d'éviter le développement d'un commerce illégal. Vu l'influence de cette famille dans le milieu sportif, notamment à l'Association francophone de tennis qui compte le père comme membre du conseil d'administration, ces déclarations me gênent. Elles prêtent à interprétation et trahissent sans doute ce que le médecin a voulu dire. Elles peuvent provoquer des dégâts collatéraux. Après l'adoption du décret en Fédération Wallonie-Bruxelles, ces propos pourraient remettre en cause l'excellent travail accompli en concertation avec les instances compétentes.

Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre sentiment sur ces déclarations. Allez-vous y donner une suite officielle ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le président, pour que nous ne perdions plus notre temps, je vais répondre une fois pour toutes à M. Dodrimont que je condamne avec la plus grande fermeté les propos de Noah et des frères Dauge.

Le 18 octobre 2011, le parlement a voté un décret sur le dopage à l'unanimité. Je n'ai d'autre instruction que de le faire respecter à la lettre en étant intransigeant vis-à-vis du dopage. Nous recrutons d'ailleurs actuellement des médecins pour intensifier les contrôles, y compris dans le sport amateur. Il n'y aura de notre part aucune complaisance à l'égard des sportifs qui voudraient améliorer leurs performances de manière illégale et insidieuse.

À titre personnel, je regrette les déclarations de M. Noah, qui a été un excellent tennisman et qui est un brillant artiste. Je crois qu'il devrait le rester et ne pas faire des déclarations tonitruantes en vue de donner un coup de pouce à la promotion de ses prochains concerts, si j'en crois la presse. C'est dommage, car c'est un homme talentueux.

En ce qui concerne Jean et Christophe Dauge, je vous signale que le médecin que vous avez cité n'a pas le moindre lien avec l'AFT, sinon que son père en fait partie mais, à ce compte-là, n'importe qui pourrait se prononcer.

Monsieur Dodrimont, je puis vous certifier que le décret continuera à être appliqué avec la plus grande rigueur. Du reste, nous n'avons pas le choix. Si nous n'avions pas adopté ce décret, nos athlètes n'auraient pu participer ni aux Jeux olympiques ni à des championnats du Monde ou d'Europe.

Je déplore donc les prises de position de certaines personnes car elles portent atteinte au fair-play et à l'éthique sportive même si, pour moi, ce sont des non-événements.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – L'article qui a servi de référence à la question que je vous ai adressée, monsieur le ministre, portait sur une interview de deux membres d'une même famille qui tenaient des propos équivoques. Étant donné le rôle joué par le père dans nos instances sportives, il me semblait que cela méritait une mise au point, ce que avez fait, cette fois, sans ambiguïté.

### 1.3 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconduction annuelle des contrats sportifs au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Monsieur le ministre, nous avons déjà évoqué plusieurs fois la question des contrats sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je voudrais néanmoins y revenir une fois encore. Certains sportifs peuvent rencontrer des problèmes particuliers au cours d'une saison qui influencent leurs résultats. Or ils sont soumis à une évaluation annuelle susceptible de déboucher sur la perte d'un contrat.

Il me semble interpellant que le contrat du sportif soit interrompu pour une raison qui ne concerne en rien les efforts que l'athlète a consentis. Comment procède-t-on dans ces cas-là ? Se soucie-t-on des problèmes physiques de ces sportifs ?

J'ai personnellement rencontré un athlète sous contrat qui s'est vu reprocher ses résultats insuffisants. Il a repris les entraînements contre l'avis de son médecin parce qu'il craignait de perdre son contrat s'il n'engrangeait pas de meilleurs résultats au cours de la saison.

Monsieur le ministre, pourriez-vous préciser comment se déroule le suivi de ces athlètes ? Le spectre d'une interruption du contrat ne risque-t-il pas de pousser le sportif à outrepasser l'avis de son médecin ? Combien d'athlètes sont-ils concernés par de tels problèmes ? Leur contrat est-il menacé ou peut-il être reconduit ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Dodrimont, avant de procéder à l'évaluation du secteur, à laquelle vous nous invitez, je voudrais rappeler nos réalisations. En 2011, 73 sportifs bénéficient d'un contrat, soit pratiquement le double qu'auparavant, et ce chiffre augmentera en 2012. Jamais nous n'avons eu autant de sportifs sous contrat. Les critères ne sont pas moins stricts qu'avant mais les athlètes ont beaucoup plus d'opportunités de s'entraîner, de progresser, de participer à des stages ou à des compétitions, dans des conditions optimales, sans se soucier de considérations matérielles puisqu'ils disposent d'un revenu mensuel.

L'évaluation n'a pas changé. Je viens de recevoir le rapport de l'administration qui comprend l'auto-évaluation du sportif, son évaluation par la direction technique de sa fédération, le compte-rendu de son entretien avec la commission mixte,

composée de représentants de la fédération sportive et de l'administration, et la proposition motivée de reconduction ou de résiliation du contrat. Le débat est donc contradictoire et les décisions sont scrupuleusement motivées.

D'autres éléments que les seuls résultats sportifs sont bien sûr pris en compte : les éventuelles difficultés familiales, les blessures, etc. Dans ce cas, on examine les chances que le sportif a de retrouver une forme optimale et dans quel délai. Ces éléments sont donc pris en considération mais les performances le sont également, sur la base des objectifs fixés avec le sportif.

Malgré le nombre considérable de contrats, nombreux sont ceux qui en attendent un. Nous ne pouvons donc pas faire preuve de laxisme dans l'évaluation des uns et refuser cette chance à d'autres.

Cet exercice – qui est toujours périlleux – s'est toujours soldé par une bonne compréhension des deux parties. La fin d'un contrat ne signifie pas la fin d'une carrière sportive. La fédération sportive peut prendre en charge l'athlète grâce à son plan-programme et lui permettre de revenir à un meilleur niveau. Grâce à cela, l'athlète pourra éventuellement résigner un contrat avec nous.

Le sportif conscient de ses limites peut aussi décider de mettre fin à sa carrière. Dans ce cas, nous ne le laissons pas tomber. Depuis 2009, nous poursuivons nos efforts pour aider les sportifs à se former. Nous en faisons la promotion avec l'aide de Jean-Michel Saive et d'Olivia Borlée. Un accord de partenariat a été conclu avec l'Ifapme pour que nos athlètes puissent suivre une formation sur mesure. Jean-Michel Saive suit des cours d'informatique. Maxime Richard, champion du monde de canoë-kayak, bénéficie d'une formation de chef d'entreprise en maçonnerie. D'autres, notamment des cyclistes, prennent des cours pour devenir chefs d'entreprise d'entretien de parcs et jardins.

Cette formation des athlètes durant leur carrière sportive, en partenariat avec les Régions et les Communautés, est une nouveauté. Il est bon que le temps libre des sportifs soit mis à profit pour préparer la suite de leur carrière plutôt que de se laisser aller à une vie facile. En 2010, nous avons lancé ces formations avec l'Ifapme et nous avons étendu ce partenariat au service francophone des formations PME bruxellois grâce à un accord avec M. Cerexhe. Des cours peuvent donc être désormais proposés aux sportifs wallons comme aux bruxellois. C'est une avancée considérable. Grâce à leur notoriété, Olivia Borlée, qui s'intéresse au marketing, et Jean-Michel Saive ont illustré notre

démarche innovante.

D'un autre côté, la cellule « Ariane » s'occupe spécifiquement de la reconversion des sportifs. Elle tente de trouver un métier correspondant aux aptitudes et aux disponibilités des athlètes retraités. C'est un réel rôle d'outplacement. Certains sportifs ont affirmé ne pas en avoir besoin mais reviennent ensuite vers cette cellule lui demander de l'aide.

Nous aidons le sportif à progresser durant sa carrière grâce aux plans-programmes et nous lui proposons un contrat pour qu'il ne se soucie plus de considérations financières. Nous le formons et nous lui trouvons un travail après sa carrière sportive. Très peu de pouvoirs publics sont aussi proches de leurs athlètes. Cette démarche est appréciée. Certains sportifs du Nord du pays s'inscrivent dans nos fédérations car nous offrons davantage de services.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, votre réponse dépasse largement mes préoccupations puisque vous avez évoqué le cas d'athlètes en fin de carrière dont il faut soutenir la reconversion ou de sportifs qui durant leur carrière suivent des formations. Je vous en remercie.

Ma question portait davantage sur le stress que peuvent connaître les athlètes sous contrat en fin d'année, surtout si la saison sportive a été un peu chaotique. Vous avez évoqué les problèmes personnels qu'ils rencontrent comme tout le monde mais aussi les problèmes physiques. On sait que ces athlètes sont fréquemment sujets à des ennuis de santé, particulièrement dans certaines disciplines. J'ai noté avec satisfaction la manière dont l'évaluation devait se faire et les critères pris en compte mais aussi le côté contradictoire de cette analyse qui me paraît profitable à toutes les parties.

#### **1.4 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Montant alloué aux équipes nationales de hockey »**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Nous nous réjouissons tous des excellents résultats enregistrés actuellement par nos équipes nationales masculines et féminines de hockey sur gazon. Cela laisse présager une formidable année 2012 et nourrit tous les espoirs pour Jeux olympiques qui se dérouleront à Londres l'année prochaine.

D'importants moyens ont été mis à la disposition de ces équipes, et je m'en réjouis.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous expliquer ce que vous espérez de ces sportifs en contrepartie ? Des opérations de ce type pourraient-elles être menées pour d'autres disciplines, notamment celles où nous envoyons des athlètes aux Jeux olympiques ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je rappelle que, en 2009, nous avons versé la totalité du montant promérité par le COIB pour la préparation des Jeux olympiques, soit trois millions d'euros, beaucoup plus que la quote-part de la Communauté flamande. Nous avons versé ce montant en une seule fois pour que le COIB puisse disposer de moyens de trésorerie sans attendre la ventilation année par année.

Je rappelle par ailleurs le succès et la vitalité du sport francophone. Lors de la remise des trophées du mérite sportif à Marche, le champion d'Europe d'athlétisme n'a même pas reçu de prix, c'est dire le niveau qu'il faut atteindre pour obtenir cette récompense ! C'est une période faste pour le sport francophone de haut niveau. Nous avons des athlètes très prometteurs dans toutes les disciplines, et pas seulement en football. En natation par exemple, voyez les résultats de François Heersbrandt et Fanny Lecluyse ! Ils sont bien placés pour décrocher une médaille. En tennis de table, nous avons également un jeune champion particulièrement prometteur.

Notre délégation aux JO sera probablement l'une des plus importantes que nous ayons jamais connue. Y figureront également des équipes. Le hockey masculin est d'ores et déjà qualifié. Leur récente épopée en Afrique du Sud en témoigne largement. À l'occasion du match Belgique-Japon, qu'ils ont d'ailleurs remporté, j'ai décidé, en discutant avec le président de l'Association royale belge de hockey, Marc Coudron, et son secrétaire général, Jean-Christophe Capelle, de la soutenir. Pourquoi ? Il faut savoir qu'un déplacement aux JO nécessite une intervention du Comité olympique interfédéral belge et de l'ARBH, qui peut également trouver un complément auprès de l'un ou l'autre sponsor. Malgré cela, il manquait au budget de la fédération de hockey environ 350 000 euros pour l'équipe masculine et à peu près 80 000 pour l'équipe féminine.

La qualification de l'équipe masculine est certaine. Compte tenu du fait qu'elle est composée paritairement de francophones et de néerlandophones, j'ai décidé de prendre en charge la moitié du déficit. Je réponds ainsi à l'attente de l'ARBH qui se tournera vers M. Muyters, pour l'autre moitié. Nous interviendrons de la même manière pour

l'équipe féminine si elle se qualifie.

Nous ne nous arrêterons pas là. Pour cette année, nous avons débloqué près de 3,6 millions d'euros pour des infrastructures, notamment des terrains mouillés. Le centre d'Auderghem deviendra la référence pour le hockey.

Nous avons par ailleurs soutenu la création de clubs. Sur les 65 clubs belges, 16 se trouvent en Wallonie. Aux 14 qui existaient sont venus s'ajouter ceux d'Arlon et de Perwez. Ce dernier, créé en novembre 2010, compte aujourd'hui 177 affiliés, qui ont d'ailleurs été récemment faits citoyens d'honneur de la commune. Nous attendons la création d'un nouveau club à Rixensart et, peut-être, à Ittre, pour lesquels nous avons prévu des bourses.

Enfin nous avons proposé de retransmettre en direct les matchs qualificatifs de l'équipe féminine se déroulant à Anvers. Nous négocions actuellement avec l'ARBH ainsi qu'avec AB3, chaîne spécialisée dans le hockey mais qui pourrait rencontrer des difficultés techniques. À défaut, nous négocierons avec la RTBF.

Il est incompréhensible que l'on ne réserve pas plus de temps d'antenne au hockey alors que c'est probablement le sport d'équipe qui nous apporte le plus de succès. La prestation de l'équipe masculine en Afrique du Sud équivaut à une victoire au championnat d'Europe de football ! Il est dommage que nos grands médias n'y accordent pas davantage d'attention.

Lors de l'inauguration du terrain de hockey à Wavre, nous avons fait en sorte que le match qui opposait notre équipe à l'Argentine soit retransmis. Cette couverture médiatique est importante pour la notoriété d'une discipline qui cultive, plus que tout autre, le fair-play, l'éthique, le respect de l'adversaire, la tolérance, ...

J'en profite pour adresser mes félicitations à l'Association royale belge de hockey et à la Fédération belge de rugby. En tant que ministre je pouvais remettre un prix, les autres étant décernés par le jury. En rugby, j'ai choisi de récompenser un club de Schaerbeek, particulièrement soucieux du fair-play, une de mes préoccupations permanentes. D'ailleurs tous les clubs qui reçoivent une subvention doivent signer et promouvoir la charte d'éthique.

Nous accordons donc toute notre attention à ces deux disciplines. Les résultats en hockey sont connus mais on sait moins que notre équipe de rugby occupe la vingt-quatrième place au classement mondial. Nos équipes U17 et U18 se sont classées à la dixième place. En d'autres termes,

nous pourrions, demain, participer à une coupe du monde de rugby. C'est le vœu que je partage avec Laurent Otten. Ce serait du jamais vu !

Les crédits actuels et futurs permettent donc à la Fédération belge de rugby de développer résolument de nouvelles actions comme celle-ci.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le ministre. Vous avez été fort disert sur le hockey. Je comprends que vous ayez dû couvrir une partie du déficit de l'Association royale belge de hockey. C'était important. La Communauté flamande a-t-elle fait de même ?

J'aurais aimé savoir si vous prévoyez de nouvelles opérations en faveur d'autres disciplines.

Je reviendrai prochainement sur ce dossier.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h 40.*